

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 13+1

Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 039

OBJET : – VENTE DE LA PARCELLE AB 237 DITE « MAISON CHAPUIS »

Le bien situé sur la parcelle AB 237, sise route de Lagnieu, d'une surface de 99m² appartenant au domaine privé communal n'est plus d'une utilité indispensable aux services municipaux. La municipalité a décidé de le mettre en vente aux enchères par l'intermédiaire de la société AGORASTORE, spécialiste des enchères en ligne. Le prix de l'ensemble immobilier a été estimé entre 50 000 € et 55 000 €.

Suite aux enchères qui ont eu lieu du 27 au 29 septembre 2022, et après notation selon différents critères établis par AGORASTORE, l'offre la plus appropriée a été faite par Monsieur et Madame ROCHERY de Meximieux au montant de 69 000,00 € frais d'agence inclus soit 58 200,00 € net vendeur.

Après concertation, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de vendre le bien situé route de Lagnieu sis parcelle AB 237 d'une surface de 99m² à Monsieur et Madame ROCHERY pour la somme de 69 000,00 € FAI (58 200,00 € net vendeur). Les frais d'actes notariés sont à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières relatives à la vente de ce bien.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

